Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire



DÉLIBÉRATION N° 42/2021/CACL

DE LA SÉANCE DUCONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 A 09H00 AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AE/CP) POUR LE BUDGET EAU POTABLE (M49)

Nombre de Conseillers en exercice : 49 Nombre de Conseillers Présents : 31

Nombre de Procuration : 8

Date de convocation : Jeudi 1er Avril 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39

Vote:

Pour: 39 Contre: 0

Abstention: 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi neuf avril à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Gilles ADELSON, Monique AZER, Serge BAFAU, Julner BELIZIAIRE, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI, Seedna DELAR (visioconférence), Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Elainne JEAN, Farah KHAN, Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Phong LY, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visioconférence), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA et Patricia VICTOR

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES: Ruth BIDIOU-CEPRIKA→ Procuration à Chester LEONCE, Albanie CIPPE→ Procuration à Anne-Michèle ROBINSON, Eugène EPAILLY→ Procuration à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Serge FELIX→ Procuration à Liser CLIFFORD, Chester LEONCE, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES→ Procuration à Serge SMOCK, Claude PLENET→ Procuration à Yolande MILZINK-CINCINAT, Marie-Laure PHINERA-HORTH→ Procuration à Sandra TROCHIMARA, Hélène SERVIUS→ Procuration à Thierry ELIBOX et Eliodore TORVIC→ Procuration à Corinne SIGER

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: Dominique BERTONI, Jean-Victor CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Corine DIMANCHE, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, Axel RINO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne-Michèle ROBINSON

Date de réception préfecture : 16/04/2021

Vu la Loi organique nº 2001-692 du 1er août 2001, Relative aux lois de finances ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles D4425-12 et suivants ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL en date du 29 septembre 2016, portant modification des statuts de l'Agglomération pour se conformer à Loi NOTRe ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances/Fiscalité du mardi 06 avril 2021;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 06 avril 2021;

Entendu le Rapport N° 42/2021/CACL relatif à la mise en place des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) et des autorisations d'engagement / crédits de paiement (AE/CP) pour le budget eau potable (M49).

Exposé des motifs

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) et des Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AE/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité.

Les objectifs de la mise en place d'une gestion en AP/CP et AE/CP sont les suivantes :

- 1- Meilleur lisibilité des politiques publiques de la CACL,
- 2- Une gestion affinée des engagements et des investissements de la collectivité,
- 3- Augmentation des marges de manœuvre budgétaires de l'EPCI après affectation des CP.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DONNE ACTE au Président de son **Rapport N° 42/2021/CACL** relatif à la mise en place des Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) et des Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement (AE/CP) pour Le budget Eau Potable (M49)

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210409-42-AP-2021-CACL-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021 **APPROUVE** l'inscription des Autorisations ou Engagements de programme pour la politique de l'eau potable de la CACL 2020-2025 :

POLITIQUE EAU POTABL 🔻	2020	2021 🕶	2022	2023	2024	2025	TOTAL 2020-205
RECETTES	7 944 250	6 078 490	2 008 750	3 752 450	1 057 225		20 841 165
DEPENSES	17 888 500	14 156 980	5 642 500	9 879 900	4 114 450		51 682 330

AUTORISE le Président à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération, et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique, Le vendredi 09 avril 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK

Date de réception préfecture : 16/04/2021

3